

# Programmes intensifs pour les délinquants violents : Enquête comparative

par **Larry Motiuk<sup>1</sup>, Carson Smiley et Kelley Blanchette**

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

En 1990, le Centre de santé régional (Pacifique) du Service correctionnel du Canada a commencé à offrir un programme intensif pour le traitement des délinquants violents. Ce programme spécialisé privilégie une approche cognitivo-comportementale et psychosociale pour changer le comportement antisocial de ces délinquants. Tout en acquérant des connaissances sur les aspects comportemental, cognitif, interpersonnel et affectif des crimes avec violence, les délinquants se penchent sur la communication, les dépendances de toutes sortes, les erreurs de jugement, la sexualité et les relations humaines, la maîtrise de la colère et l'empathie. Les recherches ont montré que les délinquants qui ont des problèmes appréciables dans ces domaines sont beaucoup plus susceptibles de récidiver après leur mise en liberté que les autres délinquants.

Cependant, une importante question demeure les programmes spécialisés visant à répondre à ces besoins clés ont-ils des effets positifs sur l'avenir criminel des délinquants violents? Cet article examine cette question dans le contexte du programme offert par le Centre de santé régional.

## Méthode

L'échantillon a été tiré d'un groupe de 169 délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient suivi le programme intensif pour délinquants violents offert par le Centre de santé régional (Pacifique). Parmi ces délinquants, 60 avaient été mis en liberté et étaient disponibles pour un suivi. Un échantillon apparié de 60 délinquants (sous responsabilité fédérale dans la région du Pacifique) qui n'avaient pas participé au programme a été choisi parmi les délinquants ayant obtenu une mise en liberté. Cet appariement se basait sur la date de libération, l'âge au moment de la mise en liberté et la durée de la peine.

Aucune différence significative n'a été constatée entre les deux groupes. Les délinquants avaient été incarcérés pendant une moyenne de 6,9 ans avant leur mise en liberté, ils avaient en moyenne 35 ans au moment de leur libération et ils purgeaient une peine d'une durée moyenne de 7,2 ans (si l'on exclut les 14 condamnés à perpétuité de chaque groupe). Le risque que présentaient les délinquants des deux groupes (selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive [révisée])<sup>2</sup> était semblable.

## Caractéristiques de l'échantillon

Même s'il n'y avait pas de différence significative entre le groupe expérimental et le groupe témoin quant aux antécédents de crime avec violence, il y avait toutefois des différences quant aux types d'infractions commises (tableau 1). Ainsi, le groupe expérimental comptait près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide que le groupe témoin (23 contre 12). Aucun délinquant du groupe expérimental n'avait commis officiellement une infraction sexuelle.

De façon générale, il semble qu'on choisisse surtout, pour la participation au programme de traitement intensif, des délinquants ayant commis un homicide ou un vol qualifié. Ces délinquants représentaient les quatre cinquièmes du groupe expérimental.

Les groupes expérimental et témoin renfermaient la même proportion de délinquants dans les catégories de risque élevé (58 %). Toutefois, il y avait dans le groupe expérimental près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très élevé. De même, on trouvait dans le groupe témoin près

Tableau 1

### Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin selon le type d'infraction avec violence et le niveau de risque

Type d'infraction (n)	Niveau de risque				
	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
<b>Homicide</b>					
Expérimental (23)	30,4%	13,0%	4,4%	34,8%	17,4%
Témoin (12)	16,7%	25,0%	16,7%	8,3%	33,3%
<b>Infraction sexuelle</b>					
Expérimental (0)	0	0	0	0	0
Témoin (11)	9,1%	27,3%	9,1%	18,2%	36,4%
<b>Vol qualifié</b>					
Expérimental (25)	56,0%	20,0%	20,0%	4,0%	0
Témoin (26)	57,7%	19,2%	3,9%	15,4%	3,9%
<b>Voies de fait</b>					
Expérimental (9)	44,4%	0	33,3%	11,1%	11,1%
Témoin (3)	33,3%	33,3%	33,3%	0	0
<b>Autre infraction</b>					
Expérimental (3)	33,3%	33,3%	0	33,3%	0
Témoin (8)	50,0%	0	0	0	50,0%

de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très faible. Ces résultats indiquent qu'on semble choisir comme participants à ce programme des délinquants ayant commis un homicide et présentant un risque relativement élevé.

### Récidive postlibératoire

Les taux de récidive calculés pour la présente étude se rapportent aux nouvelles condamnations infligées aux délinquants. La période de suivi moyenne était d'environ deux ans, se situant entre environ trois mois et près de six ans. Il y avait une période moyenne d'un an entre le traitement et la libération des délinquants.

Le taux global de récidive pour tout genre d'infraction était de 40 % pour le groupe expérimental et de 35 % pour le groupe témoin. Pour ce qui est de la récidive violente, les chiffres étaient de 18 % et 15 % respectivement. Il n'y avait donc aucune différence significative entre les deux groupes.

Pour examiner les différences entre les deux groupes quant aux condamnations pour une infraction avec violence, nous avons réparti les infractions commises antérieurement et les nouvelles infractions en cinq groupes : homicide, infraction sexuelle, vol qualifié, voies de fait et autre infraction (tableau 2). Cette analyse a révélé qu'un seul délinquant du groupe expérimental ayant commis un homicide avait récidivé et que la nouvelle infraction était seulement une agression mineure.

En outre, bien que des délinquants ayant commis un vol qualifié dans les deux groupes aient été condamnés pour une nouvelle infraction avec violence, les délinquants du groupe expérimental ont commis moins d'infractions entraînant des blessures graves à une autre personne. Les nouvelles infractions d'homicide ou de nature sexuelle ont été commises par des délinquants du groupe témoin ayant déjà commis un vol qualifié.

### Niveau de risque et récidive après la mise en liberté

Cette étude a permis de confirmer une fois de plus que les évaluations du risque (fondées principalement sur les antécédents criminels des délinquants) peuvent permettre de prévoir la récidive générale après la mise en liberté. Les niveaux de risque des délinquants du groupe expérimental ( $r=-0,35$ ,  $p<0,01$ ) et du groupe témoin ( $r=-0,27$ ,  $p<0,05$ ) étaient

Tableau 2

#### Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin

Type d'infraction (n)	Nouvelle infraction commise				
	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
<b>Homicide</b>					
Expérimental (23)	0	0	0	1	1
Témoin (12)	0	0	0	0	0
<b>Infraction sexuelle</b>					
Expérimental (0)	0	0	0	0	0
Témoin (11)	0	1	0	0	1
<b>Vol qualifié</b>					
Expérimental (25)	0	0	3	3	6
Témoin (26)	1	1	3	2	7
<b>Voies de fait</b>					
Expérimental (9)	0	0	2	0	2
Témoin (3)	1	0	0	0	1
<b>Autre infraction</b>					
Expérimental (3)	0	0	1	1	2
Témoin (8)	0	0	0	0	0

liés de façon significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction. Cependant, ils n'étaient pas liés de façon statistiquement significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction avec violence.

### Effets du traitement

Les résultats de l'enquête comparative montrent que la participation à un programme de traitement intensif pour délinquants violents peut avoir des effets positifs sur la récidive violente après la mise en liberté, en particulier pour les délinquants qui ont commis un homicide ou un vol qualifié. Le fait que ces derniers semblent avoir tiré profit du traitement intensif et que les délinquants choisis pour la participation au programme sont souvent classés comme présentant un risque élevé ou très élevé montre qu'il est important de continuer à leur offrir des services spécialisés. Il donne aussi à penser que les chercheurs qui font des études sur l'efficacité des programmes doivent se pencher davantage sur la nature de la récidive avant de tirer des conclusions hâtives sur les effets du traitement. ■

<sup>1</sup> 340, avenue Laurier ouest, 2<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

<sup>2</sup> L'Échelle d'information statistique sur la récidive (révisée) est fondée sur 15 facteurs liés au risque qui sont associés de façon significative à l'arrestation du délinquant après sa mise en liberté.